

APRÈS DEMAIN

#01 Semaine du 18 au 24 avril

Qu'est-ce que la loi travail ?

Nouvelles du front

Contributions

Comment fonctionne une AG ?

Illustrations de la semaine

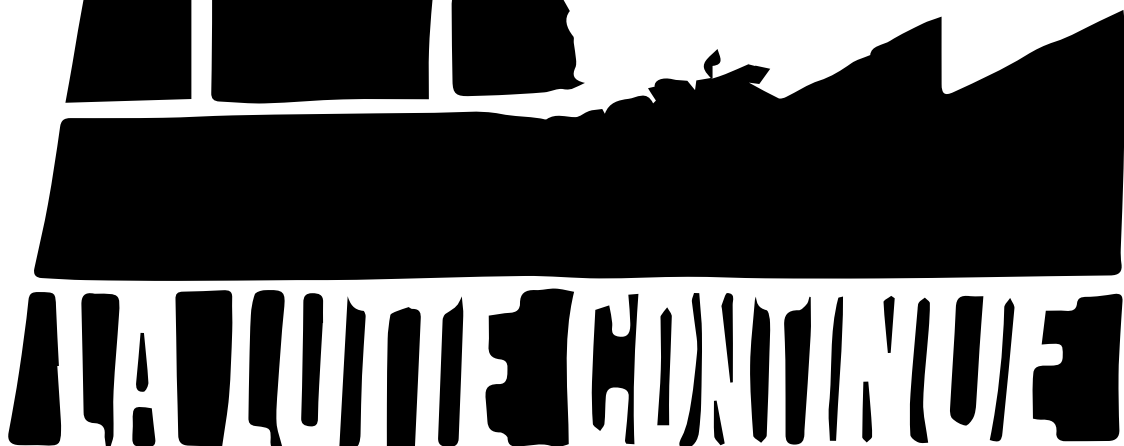
Agenda



Après Demain est un journal participatif ouvert à tous, initié par des étudiant.e.s strasbourgeois.e.s mobilisé.e.s, et qui a vocation à amplifier la dynamique de lutte que cristallise la Loi Travail depuis plus d'un mois.

Aujourd'hui, les acquis sociaux sont violemment remis en cause par une loi. Nous sommes de plus en plus à dire non à ce système injuste, où une élite politique et financière impose sa domination par des lois et des traités, voire par la force, et dans lequel la mise en concurrence des individus dissout l'intérêt commun.

Demain, cet ordre établi peut être bouleversé par un mouvement collectif émancipateur, auquel chacun peut prendre part, pour construire l'après-demain. Ce journal contribue à donner une place active à chaque personne dans les débats et prises de décisions collectives.



Chaque semaine, un aspect de la loi travail ou loi et-Khomri sera exposé et discuté dans cette rubrique afin de savoir quel impact précis aurait cette loi sur nous. Aujourd'hui, la philosophie générale du texte est présentée, notamment à travers son premier article.

« Les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail. Des limitations ne peuvent leur être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché ».

D'entrée, l'esprit de cette loi est clair : les droits des individus sont inférieurs au droit que l'entreprise choisit d'appliquer. La liberté d'exploiter de l'entreprise prime sur la liberté de l'exploité. Autrement dit, l'impératif de rentabilité et de compétitivité

passé bien avant la santé et la dignité du travailleur. Certes, ce n'est pas une nouveauté dans la société capitaliste. Qui n'a pas déjà dû accepter des conditions de travail scandaleuses par peur de perdre son emploi ? Qui n'a pas déjà du se soumettre à la pression du patron ? Cette loi généraliserait le principe et encouragerait les entreprises à exercer encore plus de pression sur les travailleurs.euse.s, sans recours possible à la loi pour se défendre, puisque celle du patron primerait. Puisque cette loi nous concerne tous, travailleur.euse.s d'aujourd'hui et de demain, luttons tous ensemble pour son retrait et pour un avenir meilleur.

avenir meilleur.

NOUVELLES DU FRONT

- Grève à Mayotte

Une grève générale est reconduite depuis le 30 mars à Mayotte, un des départements au pouvoir déstabilisé le plus réduit. Les grévistes demandent l'application immédiate et intégrale à Mayotte du Code du travail en vigueur en France métropolitaine, l'application immédiate des Conventions collectives nationales, l'alignement immédiat des pensions minimum au niveau de la métropole, le reclassement avec reconstruction de carrière reprenant en compte la totalité de l'ancienneté des agents des fonctions publiques et l'alignement au niveau de la métropole de toutes les prestations sociales. Des affrontements entre la police et les grévistes ont eu lieu durant les nuits du 9 et 10 avril. Des blocages sont en cours à Tzararano, Bandrélé et Koungou. Après avoir tiré à balles réelles en novembre, les forces de l'ordre ont désormais envoyé des blindés.

(cf. <http://alencontre.org/europe/france/mayotte-grève-generale-si-lence-colonial-et-blindés-pour-l'acte-pression.html>).

- CNE

Réunie le week-end du 9 et du 10 à l'Université de Nanterre, la



coordination nationale étudiante a décidé de condamner la pression policière, de réaffirmer l'autorité de la CNE face aux syndicats étudiants, et d'affirmer sa solidarité aux cheministes, aux hospitaliers, zadistes, précaires, migrant.e.s.

- Manifestation du samedi 9 avril

La manifestation du samedi 9 avril a réuni plus de 2000 participant.e.s à Strasbourg. Elle s'est clôt, après le départ du service d'ordre de la CGT par un moment de violence policière contre la cinquantaine défilant.e.s restant.e.s qui discutaient entre eux. Suite à quatre arrestations ciblées, un groupe de 250 personnes est allé demander à 15h30 leur libération à l'hôtel de police de la place de l'Étoile. Trois des quatre manifestant.e.s appréhendé.e.s ont été libéré.e.s aux alentours de 18h30.

- Comparution immédiate de Roulex, dimanche 10 avril

Samedi 9 avril entre 12h et 14h, Roulex

s'est fait arrêter par les forces de l'ordre lors d'un contrôle d'identité. Il est passé en comparution immédiate dimanche 10 avril dans l'après-midi, sans que son avocat n'ait eu le temps de préparer correctement sa défense. Il a été condamné à quatre mois de prison fermes pour outrage et rébellion et non deux mois fermes comme on pouvait le lire dans les DNA du 11 avril.

- Demande de Robert Herrmann à Nuit Debout, mardi 12 avril

Nuit Debout occupe de manière civile, ouverte et pacifique la place de la République depuis plus d'une semaine. Mardi 12 avril, l'adjoint au maire et président de l'Eurométropole Robert Herrmann est venu demander de retirer les quelques installations en bois, la cuisine populaire et les bâches ou mis sur pied Nuit Debout sous prétexte qu'elles gênaient les passants. Après une Assemblée Générale, Nuit Debout a unanimement décidé de rester sur la place sans retirer le matériel, mais en aménageant au mieux l'occupation de l'espace.

DE LEUR RHÉTORIQUE LIBÉRALE

À l'heure où le patronat et le gouvernement se portent en messies de l'emploi, il nous faut décrypter leur jargon pour déconstruire leur discours.

« La lutte contre le chômage »

Les motifs pour lesquels les pouvoirs publics s'engagent à réduire le chômage sont trompeurs. Lorsqu'ils assurent vouloir permettre à l'ensemble des travailleurs.es d'accéder à un emploi, ce n'est pas seulement pour répondre à la précarité : les chômeurs.es représentent autant de potentielles salariées à exploiter. Les libéraux font en vérité la promotion du plein-emploi précaire, car c'est la meilleure manière de faire pression sur les travailleurs.es et de les maintenir dans des situations de dépendance et de soumission.

« La flexibilité facilite l'embauche »

Aux injonctions de flexibilité et de souplesse (notez la connotation

méliorative), on oppose la rigidité du droit du travail : les patron.nes seraient prêts.es à embaucher s'il leur était plus aisé de licencier. Ainsi, au moindre signe de fluctuation, ils/elles pourraient conserver à tout prix leur taux de marge. Non, licencier plus ne permet pas d'embaucher plus, c'est répondre à l'instabilité du système économique (dont ils/elles sont responsables) par l'instabilité des situations des travailleurs.es, en créant de plus en plus d'opportunités pour le patronat d'en disposer à son bon vouloir.

« Réduire le coût du travail »

Prétendant que seule la déconstruction des droits sociaux permettrait d'accroître la demande des entreprises, le patronat s'attaque aux protections sociales. Il s'agit bien là de remarquer que nos vies ne représentent pour eux/elles que des « coûts », des facteurs d'une équation dont ils/elles sont les seuls à profiter. La fragilité de

l'accès aux soins ou à un niveau de vie décent n'est pas une réalité qu'ils/elles ont à subir au quotidien et constitue même un obstacle à leur perpétuelle course aux profits, qu'importe la précarité engendrée.

On voudrait encore nous faire croire que le patronat et le gouvernement viennent au secours des travailleur.es. Rappelons leur que ce ne sont pas les patron.nes qui créent des emplois pour les salarié.es, mais bien les travailleur.es qui produisent la valeur dont ils/elles tirent leurs profits.

ANONYME

POUR LA CONCURRENCE EN MASTER ?

Ce matin, le 14 avril 2016, plusieurs étudiant.e.s ont un goût amer en bouche (non à cause du café), mais après avoir lu la proposition de décret sur le passage en Master 2 voulu par le ministère de l'enseignement supérieur.

En effet, cette nuit fut proposée la sélection sur dossier pour la poursuite d'études en Master 2. Plus de 1 800 filières sont concernées et cela dans chaque UFR de chaque université française (Métropole et Outre-Mer).

Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, déclare que cette prise de décision est voulue pour sortir d'une « sélection larvée et inégale ».

De plus, l'article 2 de ce décret nous informe que l'admission en deuxième année de master se fera en fonction : des capacités d'accueil de l'établissement et éventuellement la mise en place de concours ou de dossiers. L'ensemble soumis au bon vouloir et à l'appréciation de chaque établissement.

Mais oublions-nous que cela est déjà le cas pour une majorité de M1 ? Ne parlons pas non plus de l'écrémage qui s'effectue déjà chaque année de licence.

Le but de cette proposition de décret serait de pouvoir fournir à chaque étudiant.e un emploi après ses études. Mais souvent-nous bien des propos de Manuel Valls sur RMC, lorsqu'il annonçait qu'il voulait 60% de la population à Bac + 5. Il ne faut pas avoir fait Math sup., pour comprendre que cette équation n'est pas réalisable. En effet, en 2015 nous étions 1 531 300 inscrits (INSEE), soit seulement 2,26 % de l'effectif total des français.

Ce nouveau décret place l'enseignant supérieur dans un cadre encore plus élitiste qu'il ne l'est déjà. Ce dernier,

tout comme la loi El Khomri, met les étudiant.e.s au centre de la problématique et dans de futurs cas de précarités (2/3 des étudiants le sont actuellement).

Ce décret nous pose encore une fois la question de l'égalité des chances face à l'enseignement.

Marie-Julie Legrand

COMMENT FONCTIONNE UNE AG ?

QUEL RÔLE ?

L'Assemblée Générale (AG) n'est pas le parlement et n'a pas vocation à être représentative. Elle est le lieu de la prise de décision collective des personnes en lutte. Son fonctionnement doit permettre de libérer la parole et de s'organiser directement à la base dans un climat respectueux d'autrui et tolérant. Et si les syndicats ont aussi leur place en AG, elle n'est pas une tribune syndicale car le mouvement se doit d'être autonome. Son objectif étant l'auto-organisation de la lutte, elle n'a pas pour but de faire émerger un discours unique puisque la force d'un mouvement est dans l'expression de toutes ses différences plutôt que dans une unité factice.

Faire des AG, c'est penser et agir collectivement sans que d'autres personnes décident et agissent en notre nom. C'est faire les choses par nous-même sans les déléguer.

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Si cette proposition de fonctionnement permet d'une certaine manière à l'assemblée de remplir ses objectifs, elle n'est pas figée et peut à tout moment être discutée et modifiée par l'AG.

• **LA TRIBUNE** : Éclectique, son rôle est purement organisationnel. Son placement spatial (face de l'assemblée) ne lui donne pas le droit de mener le débat ou d'imposer son point de vue. Les décisions et débats doivent être l'expression de l'assemblée.

• **DISTRIBUTION DE LA PAROLE** : La mise en place d'un tour de parole et d'une limitation du temps de parole, géré par la tribune, permet d'éviter que le charisme et/ou la facilité de prise de parole d'une personne ne donne plus d'importance à ses positions qu'à celles des autres, et ainsi de permettre à chacun de s'exprimer.

• **ORDRE DU JOUR** : Il est utile de proposer un ordre du jour en début d'AG pour qu'il puisse être modifié par l'assemblée.

• **MANDATS** : Si le besoin se fait sentir de donner un mandat à une personne ou à une commission, car tout ne peut être discuté en AG (écriture d'un tract, d'un communiqué, comité de mobilisation..), la tâche se doit d'être précise afin que l'assemblée puisse exercer un contrôle sur ce qui est fait en son nom. Les mandats doivent lui rendre des comptes et sont à tout moment révocables par celle-ci. La rotation des mandats permet quant à elle d'éviter la formation d'une "élite de la lutte" et de transmettre les savoirs et pratiques mis en place dans un mouvement.

• **DÉMOCRATIE DIRECTE** : La démocratie en assemblée ne réside pas dans le vote, mais dans la participation de chacun à l'élaboration des problèmes que l'on juge important et surtout dans la participation effective aux décisions adoptées.

LES ILLUSTRATIONS DE LA SEMAINE



Ceci est un journal participatif.

N'hésitez pas à envoyer vos contributions à l'adresse : journalutte@net-c.cat

Ce journal est également disponible en ligne à l'adresse : <https://etudiantsenlutte.wordpress.com/>

AGENDA

Mardi 19 avril

12h

AG Étudiante

Patio, Amphi 4

Mardi 19 avril

Manifestation de soutien
au peuple kurde

Mercredi 20 avril

14h

Manifestation

Place Kleber

Lundi 25 avril

Action des
intermittent.e.s

Mardi 26 avril

Action des cheminot.e.s
contre le decret socle

Jeudi 28 avril

Manifestation

Dimanche 1^{er} mai

Manifestation

Tous les jours

19h

AG de Nuit Debout

Place de la République